

# Evolution législative : intérêt social et raison d'être des sociétés, contrôle des comptes, relations entre associés (LOI PACTE)

Vendredi 8 février 2019  
de 9h15 à 17h45

eurojuris.fr

## Animé par :

### Thierry FAVARIO

Maître de conférences à  
l'Université Jean-Moulin Lyon 3

## Avec la participation de :

### Corinne PILLET

Responsable de la Commission de  
Droit des Sociétés  
Avocat au Barreau de Paris  
Cabinet IFL Avocats

## Horaires :

De 9h15 à 17h45  
Soit 7 heures de formation

## Lieu :

EUROJURIS  
45 Quai des Grands Augustins  
75006 PARIS

## Compétences / spécialités :

Droit des sociétés  
Droit fiscal et droit douanier

## Public visé :

Avocats, fiscalistes, huissiers, notaires,  
experts comptables, juristes

## Renseignements :

Virginie MEREGHETTI-FILLIEUX

EUROJURIS FRANCE  
45 Quai des Grands Augustins  
75006 PARIS  
Tél : 01 46 33 07 19  
Mail : formation@eurojuris.fr

## Programme du séminaire

Objectifs : ce séminaire a pour objectifs de permettre aux participants d'appréhender les dernières actualités en droit des sociétés et notamment la Loi PACTE.

## Actualité jurisprudentielle : un an de jurisprudence

## Présentation de la Loi PACTE

## Impact de la réforme des contrats sur les conventions réglementées

## Inscription

Le financement de ce séminaire peut être pris en charge par le : FIF-PL : 35-37 rue de Vivienne - 75083 Paris cedex 02 [www.fifpl.fr](http://www.fifpl.fr). N'oubliez pas de faire votre demande de prise en charge individuelle au moins vingt jours avant la formation. Numéro de déclaration d'existence d'EUROJURIS FRANCE (à préciser dans votre dossier) 11 75 375 0575

- Je souhaite participer au séminaire au tarif Membre : 348€ TTC, soit 290€ H.T.
- Je souhaite participer au séminaire au tarif Non – Membre : 720 € TTC, soit 600 € H.T.
- Je souhaite participer au séminaire au tarif Partenaire du droit non – membre (Notaires, Huissiers de justice, Magistrats) : 588 € TTC, soit 490 € H.T.

Nom : ..... Prénom : .....  
Cabinet - Société: .....

**Conditions :** Aucune place ne sera réservée sans son règlement, à adresser accompagné de ce bulletin au Siège d'EUROJURIS FRANCE. Seules les demandes de remboursement confirmées par écrit et reçues jusqu'à 2 jours avant le séminaire sont acceptées.

## Demande de formation à distance (réservé aux Membres)

- Je souhaite consulter la formation en direct à distance (480 € TTC, soit 400€ H.T.)

Nom : ..... Prénom : .....  
Cabinet - Société: .....

**Conditions :** Le dispositif de visio-conférence ne sera mis en place qu'au-delà de trois inscriptions par séminaire. La tenue effective de la formation à distance vous sera annoncée 15 jours avant le séminaire. A partir de votre confirmation, aucun remboursement de la formation à distance ne pourra avoir lieu. Le participant doit disposer d'une connexion internet et se rendre disponible la journée du séminaire aux horaires indiqués. Le participant peut poser ses questions en direct

## Demande de documentation

- Je ne peux pas assister au séminaire EUROJURIS mais souhaite en recevoir la documentation (textes, jurisprudences ... ) au prix de 50€ HT (60€ TTC) l'unité.

Nom : ..... Prénom : .....  
Cabinet - Société: .....

**Conditions :** Aucune documentation ne sera envoyée sans son règlement, à adresser accompagné de ce bulletin au Siège d'EUROJURIS France.